



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire
Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

La séance a été ouverte sous la présidence de Georges FLAMENGT qui déclare une partie des membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions. En effet, dans l'attente du second tour des élections prévues le 28 juin 2020, le Conseil communautaire se réunit dans sa configuration « mixte » (nouveaux conseillers communautaires pour les conseils municipaux installés et anciens conseillers communautaires pour les communes en attente du second tour prévu le 28 juin 2020).

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil communautaire du 4 mars 2020

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Marché de restauration collective : Information sur la procédure

La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux

Arrêté 2020-9 portant nomination du régisseur et du régisseur suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine intercommunale de Solesmes à compter du 1^{er} juillet 2020

Les délégations COVID-19

Arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Arrêté 2020-2 portant sur l'attribution d'aides aux entreprises à la suite de la signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. SARL Miss Solesmes

Arrêté 2020-3 portant sur l'attribution d'aides aux entreprises à la suite de la signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. Mercerie VERO-TRICOTE Solesmes

Arrêté 2020-4 portant sur l'attribution d'aides aux entreprises à la suite de la signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. SAS LEROJU, la Brasserie d'en haut rue du Petit Solesmes à Saint-Python

Arrêté 2020-5 portant sur l'attribution d'aides aux entreprises à la suite de la signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. SAS Marie-Fleurs à Solesmes

Arrêté 2020-6 portant sur l'attribution d'aides aux entreprises à la suite de la signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. NAT'MOHAIR à Vertain

Arrêté 2020-7 portant sur l'attribution d'aides aux entreprises à la suite de la signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois. SARL Miss Solesmes (prêt à taux 0%)

Arrêté 2020-8 portant signature à la convention d'entente autorisant l'accès à la déchèterie de Saint-Aubert aux habitants des communes de Montrécourt et de Saulzoir.

Arrêté 2020-10 portant sur la mise en place d'une plateforme en ligne issue du projet « Producteurs du Solesmois » afin de favoriser les circuits courts au sein du territoire.

DELIBERATIONS

Question 1 - DELIBERATION 2020.16 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré par trente-et-une (31) voix « pour » et deux (2) abstentions, le Conseil communautaire approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019 établi par le receveur.

Question 2 - DELIBERATION 2020.17 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Préambule :

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2019 du budget principal.

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 2 122 434,03 € et un déficit cumulé d'investissement de 829 335,71 €.

		Dépenses	Recettes
Réalizations 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	6 653 600,97 €
	Investissement	1 842 476,94 €	1 629 536,36 €
Report 2018	Fonctionnement (002)		2 044 467,82 €
	Investissement (001)	616 395,13 €	
Total (réalisations + reports)		9 034 506,83 €	10 327 605,15 €
RAR à inscrire sur l'exercice 2020	Fonctionnement		
	Investissement		
Résultat cumulé 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	8 698 068,79 €
	Investissement	2 458 872,07 €	1 629 536,36 €
	Total cumulé	9 034 506,83 €	10 327 605,15 €

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré par trente (30) voix « pour » et deux (2) abstentions, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2019, ainsi exposé.

Question 3 - DELIBERATION 2020.18 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

	Section	Dépenses	Recettes
Réalizations 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	6 653 600,97 €
	Investissement	1 842 476,94 €	1 629 536,36 €
Report 2018	Fonctionnement (002)		2 044 467,82 €
	Investissement (001)	616 395,13 €	
Total (réalisations + reports)		9 034 506,83 €	10 327 605,15 €
Résultat cumulé 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	8 698 068,79 €
	Investissement	2 458 872,07 €	1 629 536,36 €
	Total cumulé	9 034 506,83 €	10 327 605,15 €

Après en avoir délibéré par trente (30) voix « pour » et deux (2) abstentions, le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **Déficit d'investissement reporté : 829 335,71€ (Dépenses d'investissement N+1 : D001)**
- **Virement à la section d'investissement : 829 335,71 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**

- Part d'excédent affectée en réserves : 0€
- Excédent de fonctionnement reporté : 1 293 098,32 € (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)

Question 4 - DELIBERATION 2020.19 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2020

Considérant le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 04 mars 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide de maintenir au titre de l'année 2020, les taux des contributions directes locales de la manière suivante :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2020
Taxe foncière (bâti)	1,39%
Taxe foncière (non bâti)	7,11%
Cotisation foncière des entreprises	29,21%

Question 5 - DELIBERATION 2020.20 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) POUR L'EXERCICE 2020

Préambule

Depuis 2014, le taux de TEOM est harmonisé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPS. Il était de 15,88% en 2014. Pour rappel, toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM).

Le taux de TEOM permet d'estimer la recette attendue à 1 023 195 € selon le détail ci-après :

	Estimation des bases d'imposition de 2019	Proposition de taux 2020	Produit attendu	
Beurain	111 423	11 ,04 %	12 301 €	
Bermerain	413 881		45 692 €	
Capelle	86 829		9 585 €	
Escarmain	238 791		26 363 €	
Haussey	847 939		93 612 €	
Montrecourt	142 672		15 751 €	
Romerries	245 088		27 058 €	
Saint Martin	261 291		28 847 €	
Saint Python	801 637		88 501 €	
Saulzoir	1 066 206		117 709 €	
Solesmes	3 141 259		346 795 €	
Somaing	208 172		22 982 €	
Vendegies	644 758		71 181 €	
Vertain	309 120		34 127 €	
Viesly	749 013		82 691 €	
TOTAL	9 268 079 €		TOTAL	1 023 195 €

La recette totale liée à la TEOMI est estimée à 1 407 635 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir :

- *le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2020,*
- *la part incitative appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2020,*
- *le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées prévues pour chaque foyer à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).*

Question 6 - DELIBERATION 2020.21 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA BOUCHERIE DUVIVIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- *D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 3000€ à la Boucherie DUVIVIER dans le cadre de l'aide au développement des TPE*
- *D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.*

Les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget de l'année 2020.

Question 7 - DELIBERATION 2020.22 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE SBP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- *D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 9000€ à la société SBP dans le cadre de l'aide au développement des TPE*
- *D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.*

Les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget de l'année 2020.

Question 8 - DELIBERATION 2020.23 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE XR RENOV

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- *D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 5000€ à la société XR RENOV dans le cadre de l'aide au développement des TPE*
- *D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.*

QUESTIONS DIVERSES

Pour affichage
A Solesmes le 1^{er} juillet 2020

Le Président,

Georges FLAMENGT